Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le 06/01/2026
ID : 085-258502962-20251216-BP_2026-BF

D150-COS161225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Loïc PERON, Noël VERDON, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :
Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH représentée par Daniel LAIDIN
Pascal MORINEAU représenté par Philippe BRIAUD
David BELY représenté par Pascal THIBAULT
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Loïc CHUSSEAU représenté par Pascal MONEIN
Bernard LANDAIS représenté par Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné à Guy PLISSONNEAU
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy AIRIAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Alexandra GABORIAU ayant donné pouvoir à Manuel GUIBERT
Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD
Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Thomas GISBERT de CALLAC, François PETIT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Anthony BONNET

Date de convocation : 4 décembre 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 39
Votants : 47

Budget primitif 2026 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Vu l'article L232-1 du Code des juridictions financières ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui prévoit qu'un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020

Considérant que Trivalis expérimente le compte financier unique ;

Considérant que dans ce cadre, l'application de la nomenclature M57 est rendue obligatoire ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire intervenu le 28 octobre 2025 ;

Considérant les travaux de la commission gestion intervenus le 2 décembre 2025 ;

Considérant l'information préalable des membres du bureau et du comité syndical, s'agissant des documents budgétaires ;

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le 06/01/2026
ID : 085-258502962-20251216-BP_2026-BF

Monsieur le Président présente le budget primitif 2026. Il rappelle que le vote de la section de fonctionnement s'opère par chapitre et la section d'investissement par opération. Le présent budget est proposé sans reprise des résultats 2025.

Monsieur le président expose les éléments de variation intervenus depuis le débat d'orientation budgétaire.

La section de fonctionnement est proposée à hauteur de 71 637 152,97 €

Les prévisions 2026 se caractérisent donc par une légère croissance des charges de fonctionnement (0.5%). La fermeture temporaire de VENDEE TRI dans le cadre des travaux de l'installation devrait prendre fin au printemps 2026.

Les recettes seront également stables. Une approche prudentielle a été retenue s'agissant des soutiens versés par les éco organismes (notamment PMCB et Emballages).

Compte tenu de ces éléments, les contributions sont attendues avec peu de variation par rapport à 2025 tout comme l'année dernière.

Les prévisions 2026 sont globalement stables par rapport au budget primitif 2025. Le glissement de certains crédits d'exploitation (exportation 2025) vers les amortissements et les charges financières (mise en œuvre de VENDEE TRI 2) sont confirmés.

Les charges ont été corrigées par rapport au DOB (+ 0,509 M€).

= Actualisation exploitation = + 0,318 M€
= Charges diverses = + 0,126 M€
= Autres charges = + 0.035 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 148 280,00
013-Atténuations de charges	62 400,00
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 212 563,20
74-Dotations et participations	61 791 513,77
75-Autres produits de gestion courante	26 396,00
76-Produits financiers	376 000,00
77-Produits spécifiques	20 000,00
TOTAL PRODUITS	**71 637 152,97**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 096 536,00
011-Charges à caractère général	50 501 473,65
012-Charges de personnel et frais assimilés	3 749 750,00
65-Autres charges de gestion courante	1 471 149,32
66-Charges financières	1 387 244,00
67-Charges spécifiques	20 000,00
68-Dotations aux provisions	2 411 000,00
TOTAL CHARGES	**71 637 152,97**

Etat des autorisations d'engagement

Objet du programme	Montant AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et plus
MARCHES D'EXPLOITATION DE DECHETERIE	41 158 987,37 €	10 496 827,78 €	10 673 189,30 €	19 988 970,29 €
MARCHES DE VENDEE TRI, EXPORT, UNITRI ET REFUS	64 681 311,28 €	13 464 887,29 €	10 546 735,88 €	40 669 688,11 €
MARCHES DE TRANSFERT ET TRANSPORT (HORS ILE D'YEU)	27 026 159,27 €	4 303 011,17 €	4 838 118,00 €	17 885 030,10 €
MARCHES DE L'ILE D'YEU DONT TRANSPORT MARITIME	6 091 388,71 €	1 444 650,40 €	1 495 788,29 €	3 150 950,02 €
MARCHES DES UVEOR, EXPORT OMR ET ISD	62 528 057,73 €	14 288 677,34 €	14 312 896,85 €	33 926 483,54 €
	209 680 516,22 €	**43 998 053,98 €**	**41 866 728,32 €**	**115 621 122,06 €**

Les produits hors contributions dégagent une hausse de + 0.118 M€

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le 06/01/2026
ID : 085-258502962-20251216-BP_2026-BF

= Soutiens REP = + 0.418 M€
= Reventes = - 0,078 M€
= Reprise des provisions = - 0,212 M€

Le besoin contributif atteint ainsi 33,489 M€.

Contribution BP 2026	**33 489 040 €**
Contribution DOB 2026	33 098 255 €
Contribution votée 2025	*33 356 080 €*

Le besoin contributif atteint ainsi 33,489 M€.

La section d'investissement s'élève à 52 857 576,67 €

En dépenses elle se structure comme suit :

- Des dépenses d'équipement (19.829 M€)
- Du remboursement en capital de le dette (7.480 M€)
- Des crédits pour les RAT (7,600 M€)

En recettes :

La couverture de la section d'investissement est assurée au stade du budget primitif par :

- Les amortissements (12,096 M€)
- Le recours à l'emprunt (17,461 M€)

Au chapitre 041 les crédits pour les opérations patrimoniales sont prévus neutres budgétairement.

A l'occasion de la reprise des résultats les ressources seront complétées par les réserves (compte 1068).

RECETTE D'INVESTISSEMENT	BP 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 096 536,00
041 - Opérations patrimoniales	15 700 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 061 040,67
TOTAL PRODUITS	**52 857 576,67**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	2 478 506,07
1002 - DSP DE MAUVES	3 610 000,00
1003 - ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	3 160 188,37
1005 - TRI DES EMBALLAGES	9 633 907,05
1006 - CENTRE DE TRANSFERT	323 500,00
1008 - CSR	99 695,18
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 148 280,00
041 - Opérations patrimoniales	15 700 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 080 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	65 000,00
21 - Immobilisations corporelles	458 500,00
27 - Consignations	1 100 000,00
TOTAL CHARGES	**52 857 576,67**

Dépenses par opération :

Le programme d'investissement (19.829 M€) sera marqué par les opérations suivantes :

- Fin de réalisation des travaux sur Vendée Tri (9.634 M€)
- Aménagements et réhabilitations des ISDND (3.160 M€)
- Subvention projet de la Prairie de Mauves (GAC Nantes Métropole)

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le 06/01/2026
ID : 085-258502962-20251216-BP_2026-BF

D150-COS161225

BP		1001 COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	1002 DSP PRAIRIE DE MAUVES	1003 ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	1005 TRI DES EMBALLAGES	1006 CENTRE DE TRANSFERT	1008 CSR	NON AFFECTE	TOTAL
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	300 000 €	3 610 000 €	- €	- €	150 000 €	- €	- €	4 060 000 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	116 690 €	- €	130 000 €	- €	- €	- €	65 000 €	311 690 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	593 200 €	- €	409 059 €	25 000 €	173 500 €	70 000 €	458 500 €	1 729 259 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 468 616 €	- €	2 621 129 €	9 608 907 €	- €	29 695 €	- €	13 728 347 €
TOTAL		2 478 506 €	3 610 000 €	3 160 188 €	9 633 907 €	323 500 €	99 695 €	523 500 €	19 829 297 €

Etat des autorisations de programme

N°AP	NOM AP	Montant AP antérieur	Actualisations Montant AP	Nouveau Montant AP	CP <2025	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
2018-001	CONSTRUCTION TMB TRIVALANDES	36 952 141,00 €		36 952 141,00 €	36 812 141,00 €	- €	- €	140 000,00 €
2018-010	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB8-CB11 - ISD TALLUD	2 228 642,45 €		2 228 642,45 €	1 989 201,48 €	239 440,97 €	- €	- 0,00 €
2018-015	CONSTRUCTION CSR OM	20 234 000,00 €		20 234 000,00 €	18 663 559,93 €	1 540 744,89 €	29 695,18 €	- 0,00 €
2020-016	AMGT CB10-CB12-CB14 ET REHAB CB5-CB8 - ISD ST CHRISTOPHE	3 868 259,58 €		3 868 259,58 €	1 728 558,28 €	1 911 701,30 €	228 000,00 €	- 0,00 €
2021-017	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB9-CB10 - ISD STE FLAIVE	2 139 542,35 €		2 139 542,35 €	1 709 577,60 €	409 964,75 €	20 000,00 €	- €
2021-018	AMGT ET REHAB CB9-CB10 ISD PINEAUX	3 063 115,65 €		3 063 115,65 €	1 663 234,89 €	248 836,76 €	1 151 044,00 €	- €
2022-019	EXTENSION VENDEE TRI	31 079 333,92 €		31 079 333,92 €	144 080,29 €	21 301 346,58 €	9 633 907,05 €	- €
2022-020	SUBVENTIONS COMPOSTAGE ET PAVILLONS	960 000,00 €		960 000,00 €	253 044,25 €	285 000,00 €	300 000,00 €	121 955,75 €
2022-021	SUBVENTIONS RECYCLERIES	900 000,00 €		900 000,00 €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €	600 000,00 €
2023-022	AMGT CB13 ET REHAB CB12 - ISD TALLUD	1 009 895,00 €		1 009 895,00 €	406 760,23 €	254 049,77 €	349 085,00 €	- €
2024-024	PLATEFORME BIODECHETS GIVRAND	841 163,62 €		841 163,62 €	12 499,50 €	728 664,12 €	100 000,00 €	- €
2024-025	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS PLATEFORMES	268 000,00 €		268 000,00 €	- €	151 000,00 €	10 000,00 €	107 000,00 €
2024-026	VOIE ACCES TRIVALANDES	874 632,14 €		874 632,14 €	7 816,07 €	355 000,00 €	511 816,07 €	- €
2024-027	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS TMB	1 360 728,51 €		1 360 728,51 €	14 128,51 €	256 600,00 €	1 090 000,00 €	- €
2024-028	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS ISD	1 288 385,78 €		1 288 385,78 €	104 085,78 €	457 240,63 €	689 059,37 €	38 000,00 €
2024-029	TRANSFERT BIODECHETS	70 263,46 €		70 263,46 €	34 531,04 €	35 732,42 €	- €	- €
2024-030	TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS TRANSFERT	1 445 755,14 €		1 445 755,14 €	212 062,64 €	1 060 192,50 €	173 500,00 €	- €
2025-032	AMGT CB13-CB14-CB15 ET REHAB CB11-CB12-(CB13) - ISD STE FLAIVE	2 103 000,00 €		2 103 000,00 €	- €	145 000,00 €	653 000,00 €	1 305 000,00 €
2025-033	AMGT CB14-CB15-CB16 ET REHAB CB13-CB14 - ISD TALLUD	1 981 000,00 €		1 981 000,00 €	- €	44 000,00 €	20 000,00 €	1 917 000,00 €
2025-034	DSP PRAIRIE DE MAUVES - NANTES METROPOLE	9 304 871,00 €		9 304 871,00 €	- €	990 000,00 €	3 610 000,00 €	4 704 871,00 €
2025-035	RENOUVELLEMENT DES MGP DES 2 UVEOR	5 510 000,00 €		5 510 000,00 €	- €	210 000,00 €	466 690,00 €	4 833 310,00 €
2026-036	RESEAU CHALEUR ISD TALLUD		50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €	- €
2026-037	ETUDES, TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS CSR 2026		70 000,00 €	70 000,00 €	- €	- €	70 000,00 €	- €
		127 482 729,60 €	120 000,00 €	127 602 729,60 €	63 755 281,49 €	30 774 514,69 €	19 305 796,67 €	13 767 136,75 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Approuver** le budget primitif 2026 proposé par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2026 proposé par Monsieur le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).